Questionnaire de positionnement pour accueillir une résidence Gip-Acmisa en milieu scolaire pour l'année 2022/2023

Si votre structure scolaire (école, collège, lycée, cité scolaire) souhaite accueillir une résidence d'artiste(s) et/ou de journaliste, merci de compléter ce bref questionnaire pour le vendredi 8 avril 2022.

Attention, il s'agit uniquement d'un positionnement. C'est la commission du Gip-Acmisa qui décidera de l'implantation des résidences dans le but :

- de favoriser l'accès égal à la culture pour tous les enfants d'âge scolaire de la maternelle à la fin du lycée
- d'équilibrer l'offre culturelle en temps scolaire sur l'ensemble du territoire d'Alsace
- d'encourager l'innovation pédagogique et artistique au sein des équipes éducatives
- de compléter les dispositifs nationaux ou académiques partenariaux déjà existants en soutenant et finançant des projets culturels artistiques et scientifiques.

Pour en savoir plus sur ces dispositifs, financés par le Gip-Acmisa :

- La résidence d'artiste(s), dispositif de médiation en immersion dans une structure scolaire, met en œuvre trois démarches fondamentales de l'éducation artistique et culturelle : la rencontre avec une œuvre par la découverte d'un processus de création, la pratique artistique, la pratique culturelle à travers la mise en relation avec les différents champs du savoir, et la construction d'un jugement esthétique.

Elle incite également à la découverte et à la fréquentation des lieux de création et de diffusion artistique.

Elle vise à insuffler une dynamique qui prenne en compte les caractéristiques propres de chaque territoire, en termes d'enjeux pédagogiques, artistiques, culturels. Ainsi une résidence est nourrie des rencontres que les équipes artistiques ont avec la population vivant sur ce territoire, avant tout avec les enfants et les jeunes d'âge scolaire.

Pour en savoir plus : https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/daac/dispositifs-et-actions-educatives/#c41656

- La résidence de journaliste, dispositif d'éducation aux médias et à l'information en milieu scolaire, permet de faire découvrir le métier de journaliste et ses problématiques actuelles en invitant les élèves à s'interroger sur le processus de production de l'information et être ainsi à même de le décrypter. Elle a pour but de sensibiliser aux enjeux de la liberté d'expression, d'encourager le développement d'une pratique consciente et responsable des différents médias, des réseaux sociaux et d'internet de façon générale.

Pour en savoir plus : https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/daac/dispositifs-et-actions-educatives/#c65059

*Obligatoire

1 sur 5 21/03/2022, 12:52

1.	Adresse e-mail *
2.	Le directeur d'école ou le chef d'établissement a connaissance de cette demande et accepte d'accueillir, dans sa structure scolaire, une résidence d'artiste(s) ou de journaliste pour l'année scolaire 2022/2023 : *
	Une seule réponse possible.
	Oui
ld	entification de la structure scolaire :
3.	Type *
	Une seule réponse possible.
	Ecole maternelle
	Ecole élémentaire
	Ecole primaire
	Collège
	Lycée
	Cité scolaire
	Autre :
4.	Nom de la structure scolaire :
_	\/:II.a *
5.	Ville:*

2 sur 5 21/03/2022, 12:52

6.	Votre structure scolaire est : *			
	Plusieurs réponses possibles.			
	située dans le E située dans le E en réseau d'édu en cité éducativ éloignée de lieu	Haut-Rhin ucation prioritaire (REP ou REP +) ve		
7.	Numéro de télépl	none de la structure scolaire : *		
8.	Adresse mail de la structure scolaire : *			
Accueil d'une résidence en milieu scolaire		Attention, il s'agit uniquement d'un positionnement. C'est la commission du Gip-Acmisa qui positionnera les résidences dans le but : - de favoriser l'accès égal à la culture pour tous les enfants d'âge scolaire de la maternelle à la fin du lycée - d'équilibrer l'offre culturelle en temps scolaire sur l'ensemble du territoire d'Alsace - d' encourager l'innovation pédagogique et artistique au sein des équipes éducatives - de compléter les dispositifs nationaux ou académiques partenariaux déjà existants en soutenant et finançant des projets culturels artistiques et scientifiques.		
9.	Type de résidenc	e souhaité : *		
Plusieurs réponses possibles.				
		stes en milieu scolaire : http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie		
	résidence de jo	urnaliste en milieu scolaire : http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie t-formulaires/#c65059		

3 sur 5

10.	Domaine(s) artistique(s) et culturel(s) envisageable(s) : (merci de choisir 3 domaines maximum)
	Plusieurs réponses possibles.
	Arts appliqués, design
	Architecture
	Arts du cirque
	Arts du goût
	Audiovisuel-cinéma
	Culture scientifique et technique, multimédia
	Danse
	Education aux médias et à l'information
	Littérature, poésie (lecture-écriture)
	Arts de la marionnette
	Musique, arts du son
	Patrimoine (ressources muséographiques, archéologie)
	Paysage
	Photographie
	Théâtre-expression dramatique
11.	Nombre d'enseignants susceptibles d'être intéressés par l'accueil de cette résidence : *
12.	Pour le second degré, merci de préciser les disciplines concernées :
13.	Commentaire(s) éventuel(s) :

4 sur 5 21/03/2022, 12:52

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

5 sur 5